



L'Etat dans les Yvelines en 2017



SOMMAIRE

1 – Protéger les populations

2 - Accompagner l'aménagement et le développement du territoire

3- Renforcer notre présence au quotidien

EDITO



Par Serge MORVAN, Préfet des Yvelines

Les services de l'État dans les Yvelines, jour après jour, sont aux côtés de nos concitoyens, de leurs représentants élus, des associations, des entreprises... Mobilisés avec une intensité qui ne faiblit pas, ils conseillent, soutiennent, protègent et accompagnent les mutations de ce territoire aux atouts exceptionnels. Je souhaite ici rendre hommage à leur sens élevé du service public.

Au fil des pages qui suivent, vous pourrez avoir un aperçu de l'action au quotidien de l'État dans les Yvelines.

J'ai souhaité pour ce rapport une forme concise et dynamique, afin que chacun puisse avoir une vision panoramique et claire de notre action. Ce document ne prétend pas à une présentation exhaustive de l'activité des services, mais s'articule autour des grandes missions de l'État, elles-mêmes correspondant aux attentes et besoins qu'expriment nos concitoyens.

J'accorde une attention toute particulière à la sécurité, préoccupation légitime de chacun d'entre nous, fondatrice du pacte social. Mais que serait-elle sans cohésion sociale et territoriale ? Enfin, la présence de l'État au quotidien garantit l'exercice normal des libertés publiques et l'égalité de

tous devant la loi, et pour l'accès aux services publics essentiels : éducation, santé, environnement sain...

A la lecture de ce bilan annuel, c'est un sentiment de travail accompli qui m'anime, et de profonde reconnaissance envers les femmes et hommes qui font vivre nos services publics. Tout en gérant le quotidien souvent difficile, ils savent se mobiliser pour réagir aux crises, tout en œuvrant sur le fond aux réformes structurelles qui dessinent l'État de demain.

Je me réjouis également de la qualité de la collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire : élus, partenaires issus du monde de l'entreprise ou des réseaux associatifs, contribuent à la dynamisation de notre territoire. Cette année, plusieurs consultations ont notamment été l'occasion de co-construire des projets au service des yvelinoises et des yvelinois.

Pleinement mobilisés à votre écoute ainsi qu'à votre service, les agents de l'État sont à vos côtés, recherchant en permanence les voies pour mieux vous servir.

Le rapport qui suit témoigne de cet investissement continu pour améliorer le quotidien de chacune et chacun d'entre vous.

Partie 1 : Protéger les populations

I FAIRE FACE AUX RISQUES

- 1 - Le risque terroriste et la radicalisation
- 2 - La lutte contre la délinquance
- 3 - La sécurité routière
- 4 - Les risques naturels et technologiques
- 5 - Les risques sanitaires et la protection du consommateur

II RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET ACCOMPAGNER LES PLUS FRAGILES

- 1 - La mise à l'abri et l'accueil des plus fragiles
- 2 - Le soutien aux jeunes
- 3 - Promouvoir les droits des femmes
- 4 - La politique de la ville

III AGIR AUX COTES DES ENTREPRISES, DES ARTISANS, DES AGRICULTEURS ET DES DEMANDEURS D'EMPLOI

- 1 - L'insertion sociale par l'activité économique grâce au renforcement des compétences
- 2 - L'aide aux entreprises
- 3 - Le soutien à l'agriculture et l'accompagnement des agriculteurs

I - FAIRE FACE AUX RISQUES

1. Le risque terroriste et la radicalisation

Les actions de prévention et de formation sur la radicalisation ont été nombreuses dans le département afin de sensibiliser un public de professionnels ou de personnes issues de quartiers à enjeux.

Ainsi, en juin 2017, **des journées de formation et de sensibilisation** à la manipulation mentale et à l'emprise psychologique ont été organisées dans la continuité des 6 réunions de mobilisation des associations pour la citoyenneté.

Cet événement a permis d'échanger avec **les habitants dans les quartiers en politique de la ville**. A ce jour, 450 acteurs de terrain ont été formés à l'aide de l'outil sur **le cyberendoctrinement**.



En matière de formation secondaire, la poursuite de la formation des personnels de **l'Éducation Nationale** a concerné **400 professionnels**, qui s'ajoutent aux 300 déjà formés. Sont aussi visés par les actions de prévention secondaire, **les élèves de seconde et troisième** sous forme de théâtre médiatisé.

Enfin, **en partenariat avec le Conseil des institutions musulmanes des Yvelines (CIMY)** une autre action innovante a été engagée en vue de former les responsables des lieux de culte musulman.

De nombreuses instances assurent le suivi et la prise en charge des Yvelinois présentant un risque de radicalisation et de leur famille.

Le bureau de la prévention de la radicalisation de la Préfecture coordonne le suivi du Fichier de traitement des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT).

Le Groupe d'évaluation départemental (GED), auquel est partie prenante le Parquet de Versailles, se réunit bimensuellement. Il réunit notamment les services de police, de gendarmerie et l'administration pénitentiaire. Lorsque la radicalisation est avérée, le bureau détermine le type de prise en charge dont va bénéficier le signalé et éventuellement le signalant.

La cellule départementale de suivi pour la prévention de la radicalisation et l'accompagnement des familles (CPRAF).

Composée de représentants du Parquet, du Conseil Départemental, des Services de l'Éducation Nationale, de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), de l'Agence Régionale de Santé (ARS), de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), du Conseil des Institutions Musulmanes des Yvelines (CIMY) et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), elle permet d'aborder, lors de chaque réunion, une trentaine de situations individuelles pour une prise en charge coordonnée.

La cellule d'écoute et de suivi des familles, portée par l'association **AFAVO**, est composée d'une travailleuse sociale, de médiatrices psychosociales, de deux psychologues, d'un psychiatre et de traducteurs. Son rôle est d'évaluer la situation psycho-sociale, de proposer et mettre en œuvre des actions de prise en charge qui peuvent mobiliser les partenaires du réseau de la CPRAF.

Les services de l'État appliquent des **mesures administratives** en cas de risque pour la sécurité et l'ordre publics. En 2017, deux régimes ont été applicables : l'état d'urgence jusqu'à la fin du mois d'octobre, puis la Loi du 30 octobre 2017 renforçant la Sécurité Intérieure et la Lutte contre le Terrorisme (SILT).

Protéger les populations

Dans le département, **13 individus** ont été **assignés à résidence** sous l'état d'urgence par les services de police et de gendarmerie. Ces assignations ont été levées, sauf pour deux individus, qui ont été incarcérés pour non respect de la mesure.

155 perquisitions administratives ont été effectuées depuis le début de l'état d'urgence. **2 lieux de cultes ont été fermés** temporairement.

Depuis la rentrée 2016 le plan VIGIPIRATE a été réécrit à plusieurs reprises. Les différentes postures déclinent les mesures, en fonction de l'état de la menace. Ainsi, 2 secteurs de surveillance VIGIPIRATE ont été définis et sont pris en charge par les forces Sentinelle.

La Préfecture a également poursuivi les travaux initiés en 2015 d'accompagnement des collectivités locales et des organisateurs de manifestation dans la déclinaison du plan VIGIPIRATE au travers de **supports d'information sur les mesures à mettre en œuvre pour assurer la sécurité des rassemblements** que l'on peut retrouver sur le site internet de la Préfecture www.yvelines.gouv.fr/sécurité-des-citoyens/menace-terroriste.



D'autres plans, initialement prévus pour différents types de crises, peuvent être mobilisés en cas d'attaque terroriste.

Ainsi, la Préfecture a animé **le réseau des acteurs ORSEC** pour rédiger ou mettre à jour des plans de coordination des secours, et a rédigé le **Contrat Territorial de Réponses aux Risques et aux effets de Menaces (COTRIM)**, nouvelle méthodologie de planification qui recense les capacités opérationnelles et oblige chaque service à envisager ses limites ainsi que son fonctionnement en mode dégradé.

Le Système d'alerte et d'information de la population (SAIP) est déployé afin de moderniser le dispositif de l'alerte des populations. En 2017, **33 sirènes** sont connectées au système dans le département avec un plan de déploiement qui se poursuivra jusqu'en 2024.

Dans le contexte de menace et en raison d'activités parfois à risques, des **Postes de commandement opérationnel (PCO)** sont désormais **systématiquement activés sur certaines manifestations de grande dimension** ou à enjeux particuliers (festival INOX PARK, MUD DAY...). De même, la Préfecture a été particulièrement mobilisée sur les différents sommets et visites de chefs d'États qui se sont déroulés tout au long de l'année, notamment dernièrement le G5 Sahel.



En 2017 ont été organisés plusieurs **exercices de sécurité**. Si diverses thématiques ont été couvertes, la lutte contre le terrorisme a constitué la priorité. Pour la première fois, et dans la perspective des Jeux Olympiques de 2024, en partenariat avec le Château de Versailles un exercice de coordination des équipes d'intervention et de secours (650 participants) a été conduit le 27 novembre 2017.



2. La lutte contre la délinquance

La forte implication des forces de police et de gendarmerie dans le cadre du **plan ministériel de lutte contre les vols par effraction et les vols à main armée** dans le département des Yvelines a permis d'obtenir des résultats.

A titre d'exemple, les **atteintes aux biens ont diminué**, notamment les cambriolages. En revanche, **les atteintes volontaires à l'intégrité physique ont légèrement progressé**.

Les infractions révélées par l'activité des services ont augmenté par rapport à 2016.

L'engagement des forces de l'ordre dans la lutte contre la délinquance s'est également traduit en 2017 par **les mesures particulières mises en œuvre dans le cadre des trois zones de sécurité prioritaires. Leur forte présence sur le terrain a ainsi permis de contenir la délinquance en 2017.**

L'efficacité de la prévention et de la lutte contre la délinquance est le fruit d'un partenariat fort entre les différents acteurs de la sécurité. La coordination se manifeste, notamment, dans le cadre des diverses instances de pilotage stratégique coprésidées par le Préfet et le **Procureur de la République**.

La collaboration avec les **collectivités territoriales** a également été exemplaire. **82 polices municipales** agissent en complémentarité avec la police ou la gendarmerie nationales, dans le cadre de **conventions de coordination renouvelées**.

L'État soutient également **financièrement** les initiatives locales. Ainsi, les **associations** (soutien aux victimes, éducation à la citoyenneté, prévention des violences intrafamiliales en particulier) ont bénéficié en 2017 de **577 000 €** de subventions au titre du **Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)**.

Le FIPD a également accordé **134 130 €** en 2017 à **4 communes** du département et **2 bailleurs** situés en zone de sécurité prioritaire afin de favoriser l'installation ou l'extension de **dispositifs de vidéoprotection**. Une dotation de 23 141€ a également permis l'achat de gilets pare-balles pour 23 communes et 59 caméras piétons dans 13 communes.

Enfin, le FIPD a financé des **actions de rapprochement police-population**.



Lancement de la concertation pour la Police de Sécurité du Quotidien dans les Yvelines, le 16 novembre 2017

Le **16 novembre 2017**, la concertation sur la **Police de sécurité du quotidien (PSQ)** a été lancée à la **Préfecture des Yvelines** en présence du Procureur de la République, de nombreux parlementaires du département, d'élus, des représentants de la police nationale et de la gendarmerie nationale, de représentants des polices municipales, de bailleurs et de représentants des sociétés de transports en commun. Cette démarche a été prolongée par des réunions dans chaque arrondissement.

Focus sur le déploiement des terminaux NEOGend

En secteur gendarmerie, la généralisation de cet équipement à l'ensemble des unités du groupement des Yvelines au 31 décembre 2017 permettra de leur donner une mobilité accrue et une plus grande visibilité sur le terrain.



3. La sécurité routière



Contrôle routier sur l'A13 au péage de Buchelay en présence du Préfet des Yvelines Serge Morvan, le 22 mars 2017

Le bilan des tués sur les routes des Yvelines reste assez stable depuis 2011.

2017 présente une **baisse tant du nombre d'accidents que de blessés** par rapport à 2016, même si nous déplorons un décès supplémentaire par rapport à 2016 (49 vs 48).

Les forces de sécurité poursuivent leur action par des **contrôles** routiers réguliers. A l'occasion des fêtes de fin d'années, un dispositif renforcé a été déployé par la police nationale et la gendarmerie nationale. **61 équipements de contrôle automatiques** sont en service dans les Yvelines, auxquels s'ajoutent les 21 dispositifs du duplex A86. En outre, 2 autres radars autonomes ont été installés ces derniers mois.

L'État s'engage dans la **prévention** par des actions de sensibilisation. De nombreux **jeunes** ont été accueillis le **11 octobre 2017 lors des Journées de la Sécurité Intérieure à la Préfecture** où leur ont été proposés différents ateliers de prise de conscience, en partenariat avec le SDIS, la DDSP et la gendarmerie.



Une **centaine d'actions** de sécurité routière a également été organisée avec l'appui des Intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) dans les écoles, communes et **entreprises** (RENAULT, PSA, GRDF, SNCF, THALES, AREVA, KEOLIS, AUCHAN L'OREAL ...) sur la question des trajets professionnels, des piétons ainsi que des deux roues motorisés.

Enfin, une action de formation destinée aux **délinquants de la route** a également été engagée fin 2017.

4. Les risques naturels et technologiques

Les **catastrophes naturelles** ont épargné le département en 2017. Mais janvier 2018 a été marqué par un épisode de crues sur le bassin de la Seine, similaire à celui de juin 2016 (0,6 à 0,7 fois la crue de 1910). **Un travail important a été engagé par la Direction Départementale des Territoires (DDT) sur l'arrondissement de Rambouillet, concernant le risque inondation.**

Par ailleurs, en concertation avec les communes de la **Vallée de la Bièvre**, la DDT a rédigé le **Plan de Prévention Interdépartemental Inondation**. Il vise à réglementer l'occupation et l'utilisation du sol, ainsi qu'à réduire la vulnérabilité des biens dans les zones à risque d'inondation.

Les **plans de prévention des risques technologiques (PPRT)** ont été institués suite à la catastrophe de l'usine AZF de Toulouse de 2001 par la loi du 30 juillet 2003. Ils ont pour objectif de **mieux encadrer l'urbanisation à proximité des sites SEVESO seuil haut**, en tenant compte des dangers présents sur les sites et des risques que ces installations sont susceptibles d'engendrer.

Le dernier des 3 PPRT des Yvelines a abouti en 2017 à Coignières, autour de l'établissement pétrolier exploité par Raffineries du Midi. En effet, le travail conjoint de la **Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE)** avec les propriétaires, les collectivités, la Direction Départementale des Territoires (DDT) et la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP), a permis de définir le coût des mesures et leur répartition. Ainsi, une convention a pu être signée en octobre dernier par l'ensemble des financeurs.

5. Les risques sanitaires et la protection du consommateur

La Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) organise les inspections des établissements agroalimentaires et des produits alimentaires.

Au cours de l'année 2017, la DDPP a réalisé **2 500 contrôles sanitaires** (dont 320 dans le cadre de l'Opération Interministérielle Vacances). À ce titre la DDPP s'est mobilisée dans le suivi de l'alerte Fipronil, un contaminant présent dans les œufs.

La DDPP est aussi intervenue de manière préventive afin de faire respecter la **sécurité des machines et outils**. Elle a ainsi obtenu de l'un des principaux opérateurs du secteur d'activité le rappel et le retrait du marché d'un robot électrique commercialisé à près de 3 000 exemplaires.

Dans le secteur du **dépannage à domicile**, une campagne de **communication** a été menée auprès des élus, des bailleurs sociaux et des syndicats. Cette action visait à sensibiliser les consommateurs sur les cartons publicitaires diffusés par des sociétés peu scrupuleuses utilisant les logos de services publics.

DÉPANNAGES À DOMICILE
SOYEZ VIGILANTS

AVANT

- Méfiez-vous des prospectus d'aspect officiel déposés dans les boîtes aux lettres ou chez certains commerçants
- Anticipez : contactez votre assureur, votre syndicat ou des proches pour obtenir les coordonnées d'un artisan qualifié
- Avant toute intervention, demandez à consulter les tarifs et exigez un devis détaillé et écrit

PENDANT

- N'acceptez pas de réparations au seul motif qu'elles seront prises en charge par votre assurance
- Limitez-vous aux réparations urgentes, prenez le temps de réfléchir aux autres travaux
- Conservez les pièces remplacées ou annoncées comme défectueuses
- Si l'incident a lieu la nuit et qu'il n'y a pas d'urgence à intervenir, prendre une nuit d'hôtel vous coûtera souvent moins cher qu'un dépannage

SI VOUS ÊTES VICTIME

- Déposez plainte pour escroquerie au commissariat ou à la brigade de gendarmerie
- Ne vous laissez pas intimider par les éventuelles relances pour le paiement des sommes exigées

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR | @Paris_18e | @services_citoyens | @directions_ddpp | www.intérieur.gouv.fr

Focus sur les abattoirs

LA MISSION DES SERVICES VÉTÉRINAIRES DE L'ÉTAT AU SEIN DES ABATTOIRS

263 ABATTOIRS DE BOUCHERIE | 2155 INSPECTEURS | 1200 ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

Production annuelle : 3 450 000 tonnes (abattoir de boucherie : bovins, ovins, caprins, porcins, équins)

Disparité importante entre les abattoirs : 10 tonnes → 220 000 tonnes

Les services vétérinaires de l'État contrôlent le respect par les professionnels de leurs obligations réglementaires :

- la sécurité sanitaire des aliments
- la santé et la protection animale

INSPECTION AVANT L'ABATTAGE - SYSTEMATIQUE

- État de santé : un animal malade ne doit pas être présenté à l'abattoir
- Conformité de leur identification (traçabilité)
- Propreté
- Bonnes conditions de transport et bien-être des animaux
- Conformité du statut sanitaire des élevages de provenance

INSPECTION DE L'ABATTAGE - RÉGULIÈRE & IMPROVISÉE

INSPECTION APRES L'ABATTAGE - SYSTEMATIQUE

- Chaque carcasse est inspectée (inspection visuelle / palpation / incision de la carcasse et des abats) Procédure réglementaire européenne
- Anomalies : Les viandes sont écartées de la consommation humaine. Saisie vétérinaire
- Conformité : Les agents of Fichas apposent un tampon de salubrité sur la carcasse. Estampille sanitaire. FR 78-01-01 CE

INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ÉTABLISSEMENT - AU MOINS UNE FOIS PAR AN

Vérification de l'efficacité du plan de maîtrise sanitaire mis en place par l'exploitant, du fonctionnement général de l'abattoir, du respect des règles d'hygiène, de la conformité des bâtiments et des équipements, de la traçabilité, etc.

TOUTE NON-CONFORMITÉ CONSTATÉE FAIT L'OBJET DE SUITES ADMINISTRATIVES OU PÉNALES ADAPTÉES EN 2014, POUR LES SUITES ADMINISTRATIVES : 104 AVERTISSEMENTS, 60 MISES EN DEMEURE ET 2 SUSPENSIONS D'AGREMENT SANITAIRE

L'accent a été mis sur le contrôle du respect des règles de protection animale à l'abattoir de boucherie de Houdan (12 000 têtes/an). Ainsi une inspection commune des experts du réseau national des abattoirs et de la DDPP a conclu à la conformité du dispositif d'étourdissement gazeux.

Par ailleurs, un Comité local tel que préconisé par le rapport parlementaire de 2016 relatif au respect de l'animal en abattoir, regroupant des intervenants professionnels, des associations, des institutions, des élus et l'administration, s'est réuni en janvier 2018.

II. RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET ACCOMPAGNER LES PLUS FRAGILES

1. La mise à l'abri et l'accueil des plus fragiles

Les migrants et les demandeurs d'asile

Dans les Yvelines, **1 136 places stables** sont mobilisées pour l'accueil du public migrant, dont 339 créées en juillet 2017 permettant d'accueillir des personnes sous procédure Dublin.

Les centres ont pour mission : l'hébergement, l'accès aux soins et à l'hygiène, ainsi que l'accompagnement social.

Un dispositif spécifique de **589 places** est mobilisé à destination des demandeurs d'asile dans **des Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)**.



La restructuration du centre d'hébergement d'urgence pour migrants de **Bonnelles**, d'une capacité de 100 logements, a été financée cette année pour un montant de subvention de **2 millions d'euros**.

Focus sur les Tibétains à Conflans-Sainte-Honorine

La communauté tibétaine n'a cessé de prendre de l'importance ces dernières années dans le département des Yvelines avec une centaine de personnes en 2015, près de 300 en 2016 et plus de 500 personnes présentes fin 2017.

Cet afflux, concentré à Conflans-Saint-Honorine a engendré de réelles difficultés d'accueil pour l'association en charge de trouver des hébergements, et pour la commune.

Avec l'aide de la Préfecture de Région Ile-de-France, l'Etat a procédé à l'évacuation du camp de tentes et à la mise à l'abri de 350 personnes en décembre 2017.

Les plus démunis

L'État met en œuvre une politique de lutte contre l'exclusion, appuyée notamment sur un dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion afin de permettre l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées, tout en garantissant une réponse aux situations d'urgence qui soit la plus adaptée aux besoins.

Le **Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO)**, porté par l'association **ACR**, a pour mission de centraliser les demandes d'hébergement qui proviennent essentiellement des travailleurs sociaux du Conseil Départemental des Yvelines, des centres communaux d'action sociale, des hôpitaux et des structures d'hébergement.

Les capacités d'**hébergement d'urgence** s'articulent autour :

- des **centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)**, dont un nouveau a été financé en 2017 à Carrières-sous-Poissy,
- des **centres d'hébergement d'urgence (CHU)**
- des nuitées hôtelières.

Le département des Yvelines poursuit ainsi l'augmentation de sa capacité d'urgence.

Le dispositif départemental de droit commun d'**hébergement pérenne** s'appuie sur une capacité de **2491 places**.

Enfin, deux **foyers de jeunes travailleurs** ont été retenus lors de l'appel à projets départemental, l'un à **Mantes-la-Jolie**, l'autre à **Poissy**.



La période hivernale

En plus des places pérennes, la période hivernale conduit à la **mobilisation de capacités supplémentaires** pour permettre la mise à l'abri des personnes en danger, notamment en cas d'épisodes climatiques exceptionnels. Le parc mobilisable dans les Yvelines représente **265 places**, en augmentation de 14 places par rapport à l'hiver précédent.

Au-delà des situations d'urgence, l'hiver demeure l'occasion de nouer un contact avec un public très désocialisé qui ne fait pas appel au dispositif d'hébergement le reste de l'année.

Focus sur l'habitat indigne et insalubre

Le partenariat relatif à la lutte contre l'habitat insalubre ou dangereux dans les Yvelines rassemble le Procureur, le Préfet, la délégation départementale de l'Agence Régionale de santé (ARS), la DDT et la CAF.

Il a permis de coordonner les actions sur les thématiques suivantes : stratégie d'intervention dans les copropriétés dégradées du Val Fourré, développement auprès des communes volontaires des méthodes de mise à jour des arrêtés anciens, et renouvellement du protocole relatif à la lutte contre l'habitat insalubre ou dangereux dans les Yvelines.

1,1 M€ a été consacré à une opération d'envergure dans le cadre de l'**appel à projet «stratégie urbaine de lutte contre l'habitat indigne»** mené par la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O) sur le territoire du centre-ville des **Mureaux**. Cet investissement comprend également une augmentation significative des interventions (une vingtaine) en travaux d'office dont les frais sont avancés par les propriétaires, bailleurs privés.

Le **programme d'intérêt général** porté par la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (SGBS) a pris fin en décembre 2017, avec de bons résultats en matière de la **lutte contre la précarité énergétique**.

2. Le soutien aux jeunes

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) met en œuvre les **politiques éducatives** en direction des enfants et des **jeunes**.

Elle identifie, accompagne des actions structurantes et engageantes à caractère éducatif hors temps scolaire, qui visent le public de 11-17 ans et celui des 16-25 ans. Ces actions comprennent également l'accompagnement et le contrôle des accueils collectifs de mineurs.



En 2017, **777 nouveaux volontaires** âgés en moyenne de 22 ans, en majorité de sexe féminin (52 %) et diplômés, ont exercé dans les Yvelines une activité dans le cadre du **service civique**, contre 645 en 2016

Le nombre d'organismes (associations, collectivités locales, établissements de droit public) agréés est passé de 110 en 2016 à **180 en 2017**, chiffre auquel il convient d'ajouter 114 organismes agréés au plan national présents dans les Yvelines, soit un total de 294 structures agréées.

Enfin, porté par l'État et les collectivités territoriales, **le réseau information jeunesse** est animé conjointement par l'association Yvelines Information Jeunesse (YIJ) et la DDCS. Ce réseau accueille des jeunes de 15 à 25 ans afin :

- de les informer sur les thèmes de la vie quotidienne (santé, logement...),
- d'accompagner les initiatives en vue de favoriser leur mobilité européenne, leur insertion et leur citoyenneté. Il s'articule avec d'autres réseaux d'accueil d'écoute et d'insertion des jeunes : points accueil écoute jeunes (PAEJ), missions locales, chantiers de jeunes, services jeunesse des municipalités.

3. Promouvoir les droits des femmes

En 2017, la clôture des **rencontres intersyndicales**, débutées en octobre 2013, **sous l'égide de la Déléguée Départementale aux Droits et des Femmes et à l'Égalité** et de la DIRECCTE, a permis de former et de **sensibiliser 120 acteurs de proximité aux enjeux de l'égalité professionnelle en entreprise et dans le monde du travail en général.**

Afin de favoriser l'accès des femmes aux postes à responsabilité et accompagner leurs évolutions professionnelles, ont été mises en place deux séances collectives de **tutorat en direction de femmes cadres** avec **Bouygues construction et Airbus**, qui ont profité à 50 participantes.

Dans le cadre de la **promotion des droits et de la lutte contre les violences sexistes, la Commission Départementale de Lutte contre la Prostitution**, a été installée officiellement avec l'ensemble des membres de droit. Cette commission, prévue par la loi du 13 avril 2016 sur la lutte contre le système prostitutionnel, sera notamment chargée de valider les entrées dans le parcours de sortie et de suivre les actions de l'association agréée chargée du suivi.

Les Yvelines ont également poursuivi le développement du **dispositif «Téléphone grave danger» en acquérant 2 téléphones supplémentaires** grâce au soutien du Conseil régional d'Ile-de-France. Au total, sur le département, sont déployés 7 de ces téléphones au service des femmes victimes de violences.

4. La politique de la ville



Déplacement de **Noura Kihal-Flégeau, Sous-Préfète chargée de la Politique de la Ville** avec **M. Karl Olive, Maire de Poissy**

La Préfecture s'est largement mobilisée en faveur de la **citoyenneté**.

L'Etat a tenu ses engagements en matière de subventions apportées par les crédits spécifiques de la politique de la ville au bénéfice des **19 Programmes de Réussite Éducative (PRE)** du département, destinés à proposer un suivi individualisé aux enfants de 2 à 16 ans, ainsi qu'à leurs parents, nécessitant un accompagnement particulier ne pouvant pas être assuré par les dispositifs de droit commun.



Dans les Yvelines, un tiers des crédits de la politique de la ville est ainsi attribué à la mise en œuvre des programmes de réussite éducative.

Un effort particulier a été poursuivi afin de **réaffirmer la présence de la République**, de ses principes et de ses valeurs, au sein des quartiers, notamment en formant les acteurs de proximité travaillant en contact direct avec les publics des quartiers prioritaires. **Ils ont notamment pu bénéficier de formations proposées par les délégués du Préfet sur les thèmes de la laïcité et des valeurs de la République**, en priorité en direction des **100 adultes-relais** du département pour un total de **260 personnes** formées à ce jour.



Le Préfet des Yvelines Serge Morvan avec les **délégués du Préfet**

La Préfecture des Yvelines a par ailleurs organisé un **séminaire «Médias et Quartiers»** le **4 juillet 2017** entre les équipes de France Télévisions et les habitants et professionnels des quartiers, afin que l'image des quartiers dans les médias puissent faire l'objet d'un traitement ouvert sur la diversité de ces territoires et que la présence des journalistes soit davantage comprise et acceptée par les habitants.

Parallèlement à cet effort soutenu, ont été maintenues à un niveau équivalent à celui de 2016 les interventions sur le **pilier «développement économique et emploi»**, avec notamment la tenue des journées de l'emploi à Mantes-la-Jolie, **sous la forme d'une trentaine d'événements** (rencontres employés/employeurs, sessions d'information, «job dating» ...)

Enfin, il convient de rappeler **que la politique de la ville a vocation à mobiliser avant tout les financements et les dispositifs dits de droit commun**, par l'ensemble des services de l'État, dont l'Éducation Nationale. **Plus de 145 millions d'euros** sont ainsi mobilisés par les différents partenaires.



Séminaire « medias et quartiers prioritaires de la ville » le 4 juillet 2017



Focus sur les délégués du Préfet dans les Yvelines

Gaëlle LE-GANNAT

déléguée du Préfet aux Mureaux
Inspection de l'éducation nationale
4 rue Maryse Bastié
78130 LES MUREAUX

N

Déléguée du Préfet à Chanteloup-les-Vignes, Carrières-sous-Poissy et Vernouillet
Espace Emploi Entreprise
2 Mail du Coteau
78570 Chanteloup-les-Vignes

Philippe PRADERE

Délégué du Préfet à Sartrouville et Poissy
29 boulevard Louis Lemesle
78300 POISSY

Michel GARCIA

Déléguée du préfet du Mantois
Mission locale du Mantois - CC MANTES 2
Bat. Le Cube - Allée des médecins
78200 MANTES LA JOLIE

Caroline BRAY

Déléguée du Préfet à La Verrière, Elancourt, Guyancourt et Maurepas
Maison de Quartier du Bois de l'Etang
Avenue Joseph Rollo
78320 LA VERRIERE

Agnès ROCH-SAVEL

Déléguée du Préfet à Trappes et à Plaisir
Maison de la justice et du droit de Trappes
5 place de la mairie
78190 TRAPPES

III - AGIR AUX COTES DES ENTREPRISES, DES ARTISANS, DES AGRICULTEURS ET DES DEMANDEURS D'EMPLOI

1. L'insertion sociale par l'activité économique grâce au renforcement des compétences

Le Plan gouvernemental d'investissement dans les compétences 2018-2022 prévoit de consacrer **15 milliards d'euros sur 5 ans** afin de sécuriser les parcours professionnels. Il s'articule autour de **3 axes** : la transformation de l'apprentissage, la transformation de la formation professionnelle et l'assurance chômage. **L'unité départementale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)** s'est mobilisée pour décliner localement ces priorités.



La DIRECCTE a organisé à la Mairie de Versailles, en coopération avec la préfecture des Yvelines, le Conseil régional, Cap emploi et les missions locales des Yvelines, la deuxième édition du **forum départemental de l'apprentissage**.

Plus d'une vingtaine d'organismes de formation en apprentissage ont proposé plus de 1 000 offres en apprentissage. Suite au succès de cette édition, cet événement sera reconduit en 2018.

L'inclusion des personnes en situation de handicap, qui constitue une des priorités du quinquennat, prévoit le renforcement de l'accès à la formation professionnelle des personnes handicapées en mobilisant toutes les offres de formation professionnelle.

La DIRECCTE a organisé au lycée de Villiers-Saint-Frédéric un séminaire sur la diversification des compétences dans l'insertion par l'activité économique (IAE) et le handicap.

Cet événement a mobilisé plus de 70 acteurs du département : des entreprises classiques et des entreprises adaptées, des associations engagées sur le handicap, les structures de l'IAE, Cap emploi, Pôle emploi et des missions locales, la direction académique des services de l'Education Nationale et le Rectorat de Versailles, l'ARS, la Plateforme départementale INVIE de service à la personne, ainsi que des organisations syndicales de salariés.

2. L'aide aux entreprises

Le crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) demeure le principal **dispositif d'accompagnement**.

Dans le département des Yvelines, au 31 octobre 2017, **13 063 entreprises** soumises à l'impôt sur les sociétés ont demandé à bénéficier du CICE au titre de l'année 2016 pour un montant de **325,27 M €**. Depuis sa mise en œuvre, près de 58 500 CICE, d'un montant global d'environ 1,37 milliards d'€, ont été attribués dans le département.

La prévention et le traitement des **difficultés** des entreprises est une action forte de l'État, à laquelle participe activement la **Direction Départementale des Finances Publiques des Yvelines (DDFiP 78)**.

Le Comité Départemental d'Examen des problèmes de Financement des entreprises (CODEFI) est l'interlocuteur privilégié des entreprises. Cette instance a notamment procédé à **12 examens** de dossiers d'entreprises employant au total **500 salariés**.

Dans le cadre de la **commission des chefs de service financiers (CCSF)**, **29 entreprises** ont bénéficié d'un plan d'étalement de leurs dettes fiscales et sociales, pour un montant de près de **5 M€**.

Enfin, la DIRECCTE apporte au quotidien son soutien aux entreprises, notamment celles confrontées à **la mise en œuvre de plans de sauvegarde de l'emploi (PSE)**.

3. Le soutien à l'agriculture et l'accompagnement des agriculteurs

Le soutien économique de la filière agricole, entamé en 2016, a été maintenu, notamment par l'Union Européenne.

L'État a mis en œuvre une réponse coordonnée et a proposé des mesures pour soutenir la trésorerie des exploitations agricoles.

La mise en œuvre de la nouvelle programmation de **la Politique Agricole Commune (PAC)**, initiée en 2015, s'est accompagnée de nouveaux outils afin de sécuriser les subventions versées aux agriculteurs et de satisfaire les exigences de la Commission Européenne. Cependant, la mise en place de ces outils a conduit à d'importants retards dans l'instruction et le versement des aides, qui se sont répercutés sur les différentes campagnes 2015, 2016 et 2017.

Aussi, dès 2016, l'Etat avait proposé des avances sur les aides de la PAC. Afin de respecter le calendrier habituel des paiements, l'Apport de Trésorerie Remboursable (ATR) a été renouvelé pour la campagne 2017. **85 % des exploitants yvelinois en ont fait la demande, pour un montant proche de 18 M€.**

En outre, afin d'accompagner les exploitants agricoles dans leurs télédéclarations pour la campagne PAC 2017, **la Direction Départementale des Territoires a assuré une permanence accueillant 300 agriculteurs, soit 42 % des exploitants yvelinois.**

Le **Plan de développement rural (PDR)** est le document qui présente **la stratégie de mobilisation des 57 millions d'euros alloués par l'Union européenne à l'Île-de-France** via le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Il détermine aussi l'articulation de ces crédits avec d'autres sources de financements : L'État, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Régional d'Île de France et le Conseil Départemental des Yvelines.

L'objectif est de moderniser et de développer les exploitations agricoles et les entreprises, tout en favorisant les investissements environnementaux non productifs.

Depuis l'ouverture des dispositifs en 2015, **144 dossiers** ont été instruits dans le département pour un montant de **7,6 M € d'investissements avec 3,4 M € d'aides**. Chaque année, le nombre de dossiers déposés augmente, témoignant du dynamisme des exploitants agricoles du territoire.



La légumerie des Mureaux, mars 2017

Des **aides nationales**, comme des mesures sociales d'accompagnement, ont été mises en œuvre pour renforcer le soutien aux agriculteurs.

Ainsi, le **dégrèvement partiel de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)** a une répercussion sur le loyer des fermiers. Des **mesures bancaires** ont également été proposées pour permettre à tous les agriculteurs de se refinancer aux conditions les plus favorables.

L'Etat a par ailleurs mis en œuvre la procédure de calamité agricole suites aux intempéries et inondations du mois de juin 2016 pour les cultures maraîchères, fruitières et les pépinières (productions non assurables à ce jour) sur l'ensemble des communes concernées par ces productions en vue d'indemniser les producteurs.

Les dossiers de demande d'indemnisation pour les calamités 2016 ont été instruits au cours de cette année 2017, soit **10 dossiers relatifs à la calamité arboriculture** induisant un montant d'indemnisation de **296 098 €**.

Partie 2 : Accompagner l'aménagement et le développement du territoire

I FAVORISER L'ACCES AU LOGEMENT

- 1- La construction de logements en 2017
- 2 - Le logement social
- 3 - La rénovation urbaine
- 4 - L'amélioration de l'habitat

II VEILLER A L'AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

- 1 – Les mobilités
- 2 - Les espaces naturels, agricoles et forestiers

III FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 1 – La modernisation de l'industrie
- 2 - Le projet d'implantation du campus Paris-Saint-Germain
- 3 - Le développement économique des espaces ruraux

IV ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES LOCALES DANS LEURS PROJETS

- 1 - Le soutien à l'investissement public local
- 2 - La valorisation du patrimoine

I. FAVORISER L'ACCES AU LOGEMENT

1. La construction de logements en 2017

L'État a poursuivi l'effort de construction de logements dans un souci de mixité sociale et de développement d'une offre adaptée aux ménages aux revenus plus modestes.

Après un ralentissement en 2014, le niveau de construction dans les Yvelines a repris en 2015 et a légèrement augmenté en 2016.

Il se situe au niveau de l'effort de **production attendu de 9 000 logements par an**, pour contribuer aux 70 000 logements nécessaires et prévus en Ile-de-France. L'offre de logements reste toutefois peu diversifiée dans de nombreuses communes et l'offre locative sociale insuffisante et inégalement répartie sur le territoire yvelinois, où près d'**un quart de l'offre en logement social est actuellement concentrée dans les 22 quartiers prioritaires de la politique de la ville.**

Les nouvelles **intercommunalités** ont poursuivi l'élaboration de leur **politique locale de l'habitat**. La communauté urbaine (CU) Grand Paris Seine et Oise, la communauté d'agglomération (CA) Saint-Germain Boucles de Seine, la CA Versailles Grand Parc et la CA Saint-Quentin-en-Yvelines ont lancé une procédure d'élaboration de **Programmes locaux d'habitat (PLH)** intercommunaux. La communauté de communes du pays houdanais a quant à elle arrêté une première version de son PLH. Ces PLH devront désormais prendre en compte le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, adopté fin 2017, qui territorialise les objectifs de logements et d'hébergement à l'échelle des EPCI de la région Ile-de-France.

De plus, 5 intercommunalités des Yvelines sont tenues de créer des **conférences intercommunales du logement (CIL)** afin d'organiser la gestion de la demande et des attributions de logements locatifs sociaux sur leurs territoires respectifs. Ces collectivités sont la CU Grand Paris Seine et Oise, la CA Saint-Germain Boucles de Seine, la CA Saint-Quentin-en-Yvelines, la CA Versailles Grand Parc et la CA Rambouillet Territoires. Les trois premières ont déjà installé leurs instances, début 2017. Les travaux devant aboutir à la rédaction des différentes conventions de gestion de la demande et des attributions ont été poursuivis en 2017.

2. Le logement social

67 communes dans les Yvelines doivent produire des logements sociaux, sur les 93 communes soumises aux dispositions de l'article 55 de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU), modifiée par la loi ALUR, qui détermine des objectifs de production de logements locatifs sociaux (LLS). Six des 8 communes qui avaient précédemment fait l'objet d'un arrêté de carence ont atteint leur objectif.

Parmi les communes soumises à **une obligation triennale** (période 2014-2016) de construction de logement sociaux, **19 ne sont pas parvenues à atteindre leur objectif et ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral de carence.**

Le département des Yvelines poursuit cependant collectivement son effort, **avec la production de près de 3090 logements sociaux**, ce qui devrait représenter près de 10% de la production francilienne. La programmation sociale concerne majoritairement **des logements familiaux.**

Dans un objectif de développement d'une offre aux **ménages les plus modestes, 955 prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI) et 1080 prêts locatifs à usage social (PLUS) ont concerné près de 2 040 logements locatifs sociaux.** Cela reste néanmoins en-deçà de l'objectif fixé à 1 250 PLAÍ et à 2030 PLUS par le niveau régional. Le niveau de la production de ces logements accessibles aux ménages les plus fragiles a ainsi baissé par rapport à 2016 (1 300 PLAÍ financés).

Enfin, la priorité sur le **développement de la mixité** a été renforcée. Ainsi, 67% de la production porte sur les communes devant produire des logements sociaux.

Les efforts de production neuve sont maintenus, notamment dans les zones tendues. A titre d'exemple, l'offre a été créée à hauteur de 88 % en 2017 dans les zones A et A bis.

3. La rénovation urbaine

Les programmes de rénovation urbaine soutenus par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) ont permis d'engager une transformation du cadre de vie de **sept quartiers fragiles** des Yvelines, soit plus de **80 000 habitants** concernés.

Le **Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) 2004-2014**, a permis d'amorcer la transformation du cadre de vie des quartiers fragiles, avec **au total 4431 logements sociaux démolis et reconstruits** (42 communes impliquées dans la reconstitution de l'offre) et **10 563 logements réhabilités**. Plus de 750 opérations ont vu le jour (démolitions, constructions, réhabilitations et résidentialisations du parc de logements sociaux), ainsi que des projets menés par les collectivités (aménagement d'espaces publics et équipements). **Sur un montant des projets subventionnés de 1,6 Mds€, l'ANRU a contribué à hauteur de 428 M€.**

L'année 2017 a été marquée au plan opérationnel par **les dernières démolitions sur les quartiers de Poissy la Coudraie, Ecqueville et les Mureaux**. Au plan financier, toutes les opérations sont engagées juridiquement et plus de 385 M€ de subventions ont été versés.



Démolition dans les quartiers de La Coudraie à Poissy

Le **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) 2014-2024** a été lancé. Il porte dans les Yvelines sur **8 projets concernant les quartiers qui souffrent de dysfonctionnements urbains**, d'enclavement, de difficulté d'accès aux réseaux et aux services.

Les communes des Mureaux, de Mantes-la-Jolie, Sartrouville et Trappes poursuivront la transformation engagée des quartiers grâce à un nouveau programme d'intérêt national. Quant aux quartiers du Valibout à Plaisir, Centre Sud à Limay, Noé Feucherets à Chanteloup-les-Vignes, Bois de l'Étang à La Verrière, ils bénéficieront d'un programme d'intérêt régional, soutenu par l'ANRU.

Les **études urbaines** ont été lancées pour 6 des 8 projets. Elles doivent permettre de définir les orientations d'aménagement qui seront proposées à l'ANRU.

L'année 2017 a été marquée par une **évolution de la gouvernance**. L'affirmation des intercommunalités en binôme avec les communes concernées, en tant que porteurs des projets, devrait permettre la prise en compte à une échelle appropriée de l'aménagement durable.

Les **protocoles de préfiguration** devant aboutir à un **programme d'actions coordonnées et cohérentes contractualisées** avec l'ANRU ont été signés en 2017 pour les projets de Sartrouville, de Mantes la Jolie – Limay et les Mureaux. Le protocole de Trappes – La Verrière a été examiné par le comité d'engagement de l'ANRU le 30 mars 2017 et sera finalisé prochainement.

Sur les **22 quartiers prioritaires** de la politique de la ville, le **dispositif fiscal d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)** a conduit à la signature de **conventions spécifiques** en 2017, afin de permettre aux bailleurs possédant du patrimoine en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), de mener des actions d'amélioration du cadre de vie dans ces quartiers.

4. L'amélioration de l'habitat

En 2017, les Yvelines ont encore augmenté les engagements financiers d'amélioration du parc privé, soit 10 M€ de crédits de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) engagés contre 6,7 en 2015. Plus de 1 100 propriétaires de logements (631 en 2015) ont été aidés dans le cadre du programme **Habiter Mieux** portant sur la **rénovation énergétique**, dans le cadre d'un Programme d'intérêt général (PIG) qui a pris fin en décembre.

En nombre de dossiers engagés, les Yvelines sont le premier département francilien et le 3ème au niveau national.

L'Anah renouvelant ses engagements vis-à-vis de ce programme, le Conseil Départemental des Yvelines mène une réflexion pour poursuivre également son action.



L'aide à l'**adaptation des logements au vieillissement et au handicap** constitue également un point de vigilance important dans les Yvelines, puisque l'Anah intervient sur plus d'une centaine de logements. L'aide aux propriétaires bailleurs intervient pour une quinzaine de logements,

Enfin, 128 **conventions sans travaux à loyer intermédiaire** ont été signées, permettant de comptabiliser ces logements dans le cadre du dispositif SRU de production de logements sociaux.

La DDT a poursuivi en 2017 son action en matière de prévention et de lutte contre les **copropriétés dégradées**.

Sur le quartier du **Val Fourré à Mantes-la-Jolie**, la CU Grand Paris Seine & Oise a terminé l'**Opération programmée d'amélioration de l'habitat** copropriétés dégradées (OPAH CD) démarrée en 2012 avec l'aide de l'Anah. Ce projet a permis d'engager des travaux sur l'ensemble des copropriétés concernées et d'accompagner les instances de gestion vers le redressement.

Dans le cadre de la préfiguration de l'**Opération de requalification des copropriétés dégradées d'intérêt national (ORCOD-IN)**, des diagnostics ont été élaborés sur les copropriétés qui n'ont pas bénéficié de l'OPAH CD. La stratégie d'ensemble est dessinée, dans l'attente de la validation nationale de la démarche.

Par ailleurs, l'**obligation pour les copropriétés de s'immatriculer** va permettre d'apporter aux territoires de nouvelles données pour alimenter leurs connaissances et adapter leurs stratégies d'action.

Certains territoires ont engagé des **outils de veille et d'observation des copropriétés (VOC)**, ainsi que des **programmes opérationnels de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC)**.

Ainsi, la ville des Mureaux poursuit ses actions dans le cadre du VOC et du POPAC. La CA Saint-Germain Boucles de Seine a, quant à elle, lancé un POPAC sur une copropriété située en zone ANRU et présentant des dysfonctionnements.



II - VEILLER A L'AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

1. Les mobilités

Les **Assises Nationales de la Mobilité** ont été lancées à l'automne 2017. Dans les Yvelines, la concertation s'est tenue le 8 novembre autour des thématiques des mobilités « plus connectées » et « plus solidaires ».

Les échanges ont permis d'identifier les problématiques du territoire et de voir émerger des solutions innovantes, recensées dans un bilan des ateliers départementaux. La restitution de l'ensemble des ateliers départementaux contribuera à l'élaboration d'une nouvelle loi d'orientation des mobilités qui sera présentée au premier semestre 2018. Elle traduira les priorités identifiées à travers une programmation quinquennale des investissements et de leurs financements.



2. Les espaces naturels, agricoles et forestiers

La **Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)** fait évoluer les projets de documents d'urbanisme avant leur approbation, en rendant des avis motivés sur tous les projets, en proposant **des solutions d'aménagement économe en espace** et en rappelant les enjeux actuels de l'environnement et de l'agriculture.

Le nombre de saisines de la CDPENAF a considérablement augmenté en 2017 car les communes finalisent l'élaboration ou la révision de leur plan local d'urbanisme (PLU) pour répondre aux exigences de la loi relative à l'accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR). **En 2017, 69 documents d'urbanisme ont été examinés.**

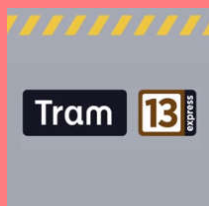
La CDPENAF est chargée d'une **nouvelle mission**. L'article L.112-1-3 du code rural, prévoit que les maîtres d'ouvrage de projets d'aménagement ayant des conséquences négatives importantes sur l'économie agricole mettent en œuvre des **mesures de compensation collective** visant à consolider l'économie agricole du territoire. L'étude préalable agricole et les mesures de compensation sont à la charge des maîtres d'ouvrage, et doivent recueillir l'avis de la CDPENAF.

Focus sur Tram 13 Express

Déclaré d'utilité publique en 2014, il doit améliorer les déplacements yvelinois nord/sud, en transportant **38 500 voyageurs par jour**. Il assurera en deux phases, la connexion entre Saint-Cyr-l'École et Achères via Saint-Germain-en-Laye. Une troisième phase, au-delà de Saint-Cyr, pourrait être envisagée.

Sur la première phase, **les travaux sont d'ores et déjà en cours**. Sur la seconde phase, le tracé initial du Tram 13 express ne prévoyait pas un tracé urbain dans la commune de Poissy. Le tracé alternatif, proposé à l'issue de l'enquête publique, s'insère en secteur urbain contraint, ce qui a pour avantage d'assurer une desserte environ cinq fois plus importante et l'interconnexion avec les gares du RER A et du futur RER E à Poissy. Les réserves de la commission d'enquête publique de 2014 et les concertations qui ont suivi, ont conduit à opter pour un tracé urbain à Poissy.

Une enquête publique complémentaire intégrant ce tracé se tient du 8 janvier au 9 février 2018.



Sur le plan agricole, **la récolte 2017**, qui fait suite à l'année de crise 2016, s'avère moyenne pour les exploitants yvelinois. Elle était attendue avec beaucoup d'appréhension par les professionnels agricoles du fait des événements météorologiques de 2016 et de la fragilisation de la trésorerie des exploitations agricoles.

Cette inquiétude a été alimentée par une succession d'**événements météorologiques défavorables** : déficit hydrique en hiver et au printemps, épisodes de gel en avril ayant particulièrement affecté les productions fruitières sur les 35 communes arboricoles, épisodes caniculaires en juin et orages début juillet.

La **procédure de calamité agricole** a été rapidement enclenchée par la Direction Départementale des Territoires (DDT) avec la réalisation d'une mission d'enquête auprès des exploitants touchés en juillet 2017, la commande d'un rapport météorologique, la réunion du comité départemental d'expertise en septembre, ainsi qu'une première demande de reconnaissance du caractère de calamité agricole adressée au comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA) de décembre.

Pendant, **les moissons 2017** se sont déroulées en avance. La récolte, sans être exceptionnelle, s'est avérée satisfaisante. Certains rendements demeurent faibles, notamment sur les sols superficiels, du fait de la sensibilité au stress hydrique constaté dès le début du printemps.



Focus sur le classement en forêt de protection de la forêt de Saint-Germain-en-Laye

Le comité de pilotage élargi regroupant les services de l'État, le conseil départemental, les collectivités locales et les associations de protection de la nature, a rappelé l'opportunité du classement en forêt de protection de ce massif. Cette priorité confirmée en mars 2017 par le ministère en charge de la forêt, s'est traduite par des réunions techniques avec les différents partenaires (ONF, SNCF, STIF) tout au long de l'année pour aboutir à la rédaction des éléments de l'enquête publique en fin d'année. Ces éléments, ainsi que le planning prévisionnel de ce projet, ont été élaborés de façon partenariale.



III - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. La modernisation de l'industrie

L'industrie automobile constitue un secteur industriel majeur pour le département des Yvelines avec 11 200 emplois.

Deux sites de production (l'usine de PSA Peugeot Citroën à Poissy avec 4 700 salariés et celle de Renault à Flins avec 3 200 salariés) sont implantés en Vallée de Seine. Ils induisent par ailleurs 3 300 emplois indirects.

L'Etat apporte son soutien au dynamisme de cette activité. Ainsi, la **plateforme de mutualisation dans le secteur automobile** intitulée, «**hub industriel 78**», poursuit son développement et devrait connaître une réalisation importante en début 2018. En matière d'amélioration de la productivité de gains de production, le projet fait apparaître des perspectives prometteuses dans trois domaines.

La **massification des fournisseurs et équipementiers**, via une solution mutualisée, est aujourd'hui envisageable et permet, au travers de la relocation de ces fournisseurs à proximité des deux usines, d'envisager **la réalisation d'économies d'échelle (près de 5 M € par usine chaque année à horizon 5 ans).**

La **mutualisation des ressources humaines** s'est concrétisée **par des programmes communs de formation**. Pour financer ces formations qualifiantes, l'Etat a mobilisé des crédits du Fond social européen (FSE) à hauteur de **7 M€**. Un groupement d'employeurs, ALLIANCE EMPLOI, a ouvert ses portes sur Poissy le 1er mars 2017 pour la mise en commun du recrutement des métiers techniques et supports de l'ensemble de la filière.

Le hub porte également **un projet de laboratoire partagé pour l'innovation des processus logistiques et industriels.**

Cet espace commun permettra de mutualiser la location de matériel de haute technologie pour une amélioration continue.

2. Le projet d'implantation du campus Paris-Saint-Germain



Le Campus abritera une zone regroupant des centres d'entraînement sportif, un stade de 3000 places (pouvant être porté à 5 000 places), ainsi qu'un espace commercial d'environ 5 000 m². L'**apport économique** du projet sera sensible dès la construction qui emploiera **1000 personnes**, outre les retombées pendant la phase de fonctionnement (70 à 100 emplois directs et le double d'emplois indirects créés).

Les services de l'Etat se sont mobilisés pour soutenir ce projet à fort impact économique et social. Les contraintes du site étant nombreuses, **un comité de pilotage placé sous l'égide du Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye a rapidement été mis en place**, pour faire travailler en mode projet tous les services de l'Etat avec les différents partenaires.

Son objectif est d'informer de manière exhaustive le porteur de projet de l'ensemble des procédures administratives à mettre en œuvre et de mettre en œuvre de manière coordonnées les différentes mesures et actions relevant de l'Etat.

Cet accompagnement du pétitionnaire dans ses démarches facilite le déroulement de procédures parfois complexes (modification du plan local d'urbanisme de Poissy, évaluation environnementale, protection des espèces protégées, préservation des zones humides, diagnostic archéologique préventif, études d'accès au site etc). Ainsi, le dépôt du permis de construire mi-janvier 2018 concrétise l'optimisation du calendrier pour le projet.

3. Le développement économique des espaces ruraux

La ruralité est une composante majeure du département des Yvelines, qui compte une part importante de communes rurales, dont beaucoup de communes de moins de 2 00 habitants.



Signature du contrat de ruralité de Rambouillet Territoires le 19 juillet 2017

La création des contrats de ruralité a été annoncée lors du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016. Leur signature vise à coordonner l'action publique dans les territoires ruraux pour une période de 4 ans (2017-2020) et à développer de nouveaux projets par la mobilisation de financements des partenaires à l'échelle des intercommunalités.

Cette démarche partenariale implique, outre l'État, le Conseil départemental des Yvelines l'agence IngenierY', des associations locales ou encore la Caisse des Dépôts et Consignations.

5 contrats ont été signés en juin et juillet 2017 avec des intercommunalités (communautés de communes Cœur d'Yvelines et du Pays Houdanais, communautés d'agglomération Versailles Grand Parc et Rambouillet territoire, et communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise).



IV - ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES LOCALES DANS LEURS PROJETS

1. Le soutien à l'investissement public local

Créé en 2016, le **fonds de soutien à l'investissement local** est constitué d'une dotation exceptionnelle de soutien aux opérations d'investissement du bloc communal ainsi que d'une majoration de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). La loi de finances pour 2017 a reconduit ce dispositif et augmenté les moyens qui lui sont alloués à hauteur de 1, 2 milliards d'euros.

Dans ce cadre, les crédits relatifs à la DETR ont été majorés en 2017 de plus de 384 millions d'euros pour atteindre 1 milliard d'euros (3,8 millions d'euros dans les Yvelines). Les règles d'éligibilité à la DETR ont également été revues pour tenir compte de l'achèvement de la carte intercommunale en métropole notamment pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

La **dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)** proprement dite s'est substituée en 2017 aux fonds de 2016. L'essentiel des financements, soit **8,8 millions d'euros** pour les Yvelines, est consacré au **financement des grandes priorités d'investissement** définies entre l'État et les communes et intercommunalités.

Dans le cadre de la DSIL de **droit commun**, l'État a souhaité que des projets structurants soient retenus en 2017 : lutte contre les inondations, équipements publics, aménagement de centre-bourgs ou encore infrastructures en faveur de la mobilité.

Une seconde enveloppe issue de la DSIL est dédiée au **cofinancement de la première génération des contrats de ruralité. 25 projets ont ainsi été accompagnés dans les Yvelines.**

Pour tous ces projets, l'État a aussi mobilisé ses moyens «de droit commun» (financements de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, DETR ...).

2. La valorisation du patrimoine

63 % des crédits d'investissement de la conservation régionale des monuments historiques pour les Yvelines ont été dédiés à des opérations de restauration du patrimoine appartenant à des communes.

L'opération la plus importante a concerné **l'église Saint-Victor à Marly-le-Roi**, qui a bénéficié d'une restauration générale grâce à une subvention représentant 1/5ème du montant total.

L'église Saint-Michel de Juziers a profité quant à elle d'une aide à hauteur de 40 % des travaux nécessaires à sa restauration.



L'église Saint-Michel de Juziers

L'État a particulièrement soutenu les communes de moins de 10 000 habitants, qui représentent 55 % des crédits d'investissements qui ont été dédiés aux communes.

De même, **la restauration du Vieux pont de Limay**, édifice appartenant au Syndicat mixte d'aménagement, permettra sa réouverture prochaine au public.

Les **propriétaires privés** ont profité aussi du soutien de l'Etat. L'ensemble des demandes a été satisfaite. Ainsi, l'État a participé à la restauration des façades et toitures du Château de Thoiry, ainsi qu'à celle des grilles et à la statuaire du Château de Breteuil.

En mars 2017, un rapport a évalué la possibilité du rattachement du domaine de Rambouillet à celui de Chambord.

Ce projet mettrait en valeur les potentialités du domaine de Rambouillet, permettant l'émergence d'un projet global, ayant un rayonnement touristique certain.

L'intérêt du domaine de Rambouillet est triplement patrimonial. Rambouillet reste en effet un écosystème qui favorise la biodiversité grâce à l'aménagement spécifique du parc des chasses.

La Bergerie nationale, reconvertie à l'agriculture biologique, présente un atout scientifique et pédagogique, tandis que le château, enfin, incarne la dimension historique.



La bergerie nationale à Rambouillet

Partie 3 : Renforcer notre présence au quotidien

I POURSUIVRE LES REFORMES ENGAGEES DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION

- 1- Les dispositifs de la rentrée scolaire 2017 en primaire
- 2 - Le dispositif "devoirs faits" dans les collèges

II AMELIORER L'ACCES A LA SANTE

- 1 – L'amélioration de l'accès à un environnement sain
- 2 - L'accompagnement d'une médecine de proximité

III OFFRIR UN SERVICE PUBLIC MODERNE ET ACCESSIBLE

- 1 - L'achèvement du Plan "Préfectures Nouvelle Génération (PPNG)"
- 2 - L'élaboration d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public
- 3 – L'organisation des élections

IV LUTTER CONTRE LES FRAUDES ET ACCOMPAGNER LES REFORMES FISCALES

- 1 – La mise en œuvre du plan régional de lutte contre le travail illégal
- 2 – L'accompagnement des collectivités locales et les professionnels dans la révision des valeurs locatives et des locaux professionnels

I - POURSUIVRE LES REFORMES ENGAGEES DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION

1 - Les dispositifs de la rentrée scolaire 2017 en primaire

6 circonscriptions sur les 32 présentes dans le département ont été concernées par la mise en place des classes de CP dédoublés, ce qui représente **1176 élèves de Cours Préparatoires en réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP +)**.

Les enseignants expérimentés nommés sur les **classes de CP dédoublés** sont tous volontaires et s'engagent à suivre les formations adossées à ce dispositif.

Les postes « Plus de maîtres que de classe » ont été redéployés au sein de chaque école, laissant la possibilité aux équipes enseignantes de décider de l'attribution des CP dédoublés. Afin d'accompagner les établissements, un groupe de pilotage pédagogique départemental a été mis en place dès juin 2017.

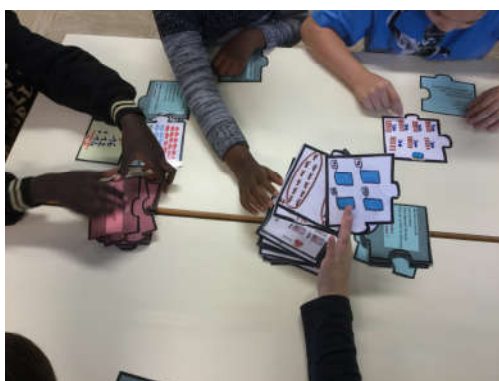
La formation des enseignants de CP + est, quant à elle, renforcée et programmée tout au long de l'année scolaire. Parmi les nombreuses thématiques établies pour ces actions de formation, on peut relever l'enseignement de la lecture-écriture ou du principe alphabétique.

En parallèle, **la réforme des rythmes scolaires** a été déclinée dans les Yvelines. **Ainsi, 138 communes sur les 239 du département ayant une école primaire, ont souhaité revenir à la semaine de 4 jours, soit 57,5 %**. Par ailleurs, les maires de 25 communes ont exprimé leur volonté de revenir à la semaine de 4 jours pour la rentrée scolaire 2018.

2. Le dispositif «devoirs faits» dans les collèges

Ce dispositif devant être inscrit au projet d'établissement, les chefs d'établissement ont sollicité, en septembre, un peu plus de temps pour le mettre en œuvre, au regard également des emplois du temps déjà arrêtés en juin et difficilement modifiables à la rentrée.

De nombreux collèges s'engagent d'ores et déjà dans la démarche et recherchent les personnels en capacité de « porter » ce dispositif. **Fin 2017, 2361 élèves sont concernés en cycle 3 et 4568 en cycle 4 répartis dans 50 collèges**. Ce dispositif, est intéressant en particulier pour les élèves les plus fragiles ou les plus en décalage.



II - AMELIORER L'ACCES A LA SANTE

1. Améliorer l'accès à un environnement sain

Le **logement** constitue l'un des principaux déterminants de la santé compte-tenu du temps passé au domicile.

La **lutte contre le saturnisme infantile** constitue une priorité de l'action de l'État.

15 cas de saturnisme infantile (maladie à déclaration obligatoire) et 7 signalements de situations à risque « plomb » ont été déclarés à l'Agence régionale de santé (ARS) dans les Yvelines en 2017. Ces différents signaux ont été traités, en fonction des situations, par des enquêtes environnementales, des diagnostics de l'habitat ou des actions de sensibilisation des propriétaires ou des occupants des logements «à risque».

Les intoxications au monoxyde de carbone ont impliqué 29 personnes sur le département au cours de l'année écoulée. L'État, outre les actions de prévention, a engagé 13 enquêtes environnementales afin d'améliorer l'accès à un environnement sain.

En matière de protection de l'**environnement**, l'**autorisation environnementale** apporte des innovations par rapports aux procédures existantes sur les installations classées et la loi sur l'eau. La mise en œuvre de cette réforme nationale permet, grâce à un guichet ainsi que l'édition d'un guide, une plus grande lisibilité et une stabilité juridique des projets envisagés.

2. L'accompagnement d'une médecine de proximité

L'Agence Régionale de Santé (ARS) s'est particulièrement mobilisée en 2017 dans **une dynamique partenariale** avec l'ensemble des acteurs du territoire, **afin de faciliter l'installation de nouveaux professionnels de santé et soutenir ceux déjà installés.**

Ainsi, dans le cadre de l'Accord conventionnel interprofessionnel (ACI) du 5 août 2017, **l'Etat a accompagné 5 des 7 maisons de santé pluri-professionnelles du département** (à titre d'exemple celles de Mantes la Jolie et les Mureaux), dans leur démarche en faveur de l'amélioration de la prise en charge des patients et de l'efficacité des soins.



Il existe également dans les Yvelines 16 centres de santé (médicaux, dentaires ou polyvalents) et **5 projets de maison de santé en cours de réalisation.**

Le **soutien financier de l'Etat aux structures d'exercice collectif** (études de faisabilité, aide au démarrage) s'est élevé à **112 214€.**

L'ARS s'est fortement investie en 2017 dans le déploiement d'un plan d'actions pluriannuel pour soutenir les initiatives des collectivités locales et des équipes de médecins libéraux dans le maintien et le renforcement de l'offre de soins de proximité.

Ainsi, dans le cadre du **protocole régional** signé en juillet 2017 avec l'URPS médecins, des aides à l'investissement immobilier sont prévues pour soutenir des projets de maisons de santé qui ouvriront en 2018. Trois projets ont été étudiés et financés pour un montant total de 497 339 €. Ce plan d'actions prévoit également de venir en appui aux cabinets de groupes libéraux existants et qui sont fragilisés, ou qui nécessitent une mise aux normes des locaux (accessibilité handicap).

Enfin, l'ARS poursuit **son action d'accompagnement de l'ensemble des professionnels de santé** (médicaux et paramédicaux) souhaitant s'installer dans les Yvelines par l'intermédiaire **du dispositif mensuel de permanence locale d'aide à l'installation.** Ainsi, en 2017, 35 médecins reçus à cette permanence se sont installés dans les Yvelines, dont 18 médecins généralistes.

Renforcer notre présence au quotidien

III - OFFRIR UN SERVICE PUBLIC MODERNE ET ACCESSIBLE

1 - L'achèvement du Plan "Préfectures Nouvelle Génération (PPNG)"

Engagée depuis décembre 2015, cette réforme d'envergure doit permettre de rendre aux citoyens un service de meilleure qualité, en mobilisant les nouvelles possibilités offertes par le numérique.

Ce plan renforce aussi la capacité d'action territoriale du réseau préfectoral en renforçant les moyens humains dédiés aux missions prioritaires des préfectures (gestion des crises, expertise juridique et contrôle de légalité, coordination territoriale des politiques publiques et lutte contre la fraude). **Sa mise en œuvre a nécessité plusieurs étapes.**

Ainsi, si dès **novembre 2016** la préfecture des Yvelines a expérimenté **les nouvelles modalités de traitement des demandes de cartes nationales d'identité et de passeports**, l'année 2017 a connu de nouvelles évolutions.

Les démarches ont été simplifiées par la mise à disposition progressive **de nouvelles téléprocédures pour les titres concernés par la réforme** (permis de conduire, immatriculation des véhicules, carte d'identité et passeport).

L'organisation des centres d'expertise et de ressources titres (CERT) interdépartementaux permet d'améliorer les délais de traitement des demandes tout en renforçant les moyens de lutte contre la fraude.

Tout au long du déploiement des nouvelles procédures, une vigilance particulière a été portée à l'accompagnement continu des usagers mais aussi des agents.

Ainsi, un **nouveau numéro de téléphone (3400)** est mis en place pour renseigner les usagers sur ces nouvelles démarches.



Chaque usager peut effectuer une demande de titre d'identité dans n'importe quelle **mairie équipée** d'un dispositif de recueil. **Dans les Yvelines, 36 mairies sont équipées.** Des dispositifs mobiles sont aussi utilisés pour recueillir les demandes d'usagers ne pouvant pas se déplacer.

Focus sur l'échelonnement de la réforme PPNG en 2017

- **22 février** : le CERT cartes nationales d'identité et passeports traite les demandes recueillies par les communes des départements des Yvelines et du Val-d'Oise
- **11 septembre** : les échanges de permis étrangers et les demandes de permis internationaux sont traités par le CERT de Nantes.
- **6 novembre** : les demandes de permis de conduire et de certificat d'immatriculation des véhicules, effectuées par l'utilisateur par téléprocédures, sont traitées par les CERT de Strasbourg et Poitiers.
- **1er décembre** : les suspensions de permis, l'organisation des commissions médicales et la relation avec les professionnels de l'automobile sont pris en charge pour l'ensemble du département par la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye.

Pour accompagner les usagers qui rencontrent des difficultés d'accès au numérique dans l'accès aux nouvelles téléprocédures, des actions spécifiques sont mises en œuvre.

Ainsi, **4 points numériques ont été installés en préfecture et au sein des 3 sous-préfectures du département.** Ils mettent à la disposition des usagers des moyens informatiques nécessaires à leurs procédures, avec le soutien d'un médiateur numérique.

Renforcer notre présence au quotidien



Le point numérique à la Préfecture des Yvelines à Versailles

L'État propose aussi un **accompagnement financier** via la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ou la Dotation politique de la Ville pour les mairies éligibles qui souhaiteraient se doter d'espaces similaires.

Enfin, l'accompagnement des structures engagées dans l'appui au numérique fait partie des priorités identifiées dans le cadre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, co-élaboré avec le Conseil départemental des Yvelines.

La préfecture et les sous-préfectures évoluent aussi en parallèle pour remplir les **missions prioritaires** définies dans le cadre du PPNG.

Ainsi, en 2017, les services du cabinet de la préfecture ont été réorganisés et renforcés pour mieux garantir la sécurité des citoyens.

Un bureau dédié à la prévention de **la radicalisation** a été créé. Un réseau de correspondants fraude a été mis en place : il permettra de renforcer la capacité de la préfecture et des sous-préfectures à lutter contre toutes les fraudes, en lien avec les CERT.

Pour renforcer l'efficacité du contrôle de légalité, les collectivités sont sensibilisées à la transmission dématérialisée de leurs budgets, actes et délibérations budgétaires via l'application @CTES.

Focus sur l'amélioration de l'accueil des usagers étrangers

Pour faciliter la réalisation de leurs démarches liées au séjour, des réorganisations internes ont été mises en œuvre. Depuis le 1^{er} septembre 2017, les sous-préfectures de Saint-Germain-en-Laye et Mantes-la-Jolie assurent l'accueil des usagers étudiants et ressortissants de l'Union Européenne, des autres États de l'espace économique européen, et de la Confédération suisse, domiciliés dans ces arrondissements.

2 - L'élaboration d'un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

Les **travaux** conduits en 2017 par la préfecture et le Conseil départemental ont permis de consolider un **diagnostic des dynamiques territoriales ainsi qu'un bilan de l'offre de services dans le département.**

Sur cette base, des **axes de travail prioritaires** ont été identifiés pour améliorer l'accès aux services dans les Yvelines.

L'approche territoriale vise à agir pour améliorer l'accès aux services dans les territoires ruraux et dans les quartiers en politique de la ville, où l'accès aux services pose des enjeux particuliers. L'approche transversale vise à traiter les problématiques liées à la santé, au numérique, et à la mobilité et améliorer l'accès aux droits et l'accompagnement des plus fragiles.

Sur le plan opérationnel, l'État a poursuivi son soutien financier aux trois structures ayant rejoint le réseau des maisons de services au public en 2015 et 2016 :

- le Point Information et Médiation Multiservices (PIMMS) des Mureaux
- le Point Service aux Particuliers (PSP) de Trappes
- le bureau de poste de Guerville

Un travail de mise en réseau des structures yvelinoises impliquées dans l'accès aux droits (associations, points et espaces numériques, maisons de services au public...) a été initié, en lien avec le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public. En complément du réseau national des maisons de services au public, il permettra d'accompagner les structures existantes et, si nécessaire, d'en faciliter l'émergence.

Focus sur le réseau des maisons de service au public

Les structures ou collectivités impliquées dans l'accompagnement des usagers les plus fragiles peuvent, sur la base d'un cahier des charges national, adresser au Préfet de département un dossier de demande de financement comme maison de service au public (financement de l'État pouvant aller jusqu'à 15 000 €, doublé par un fonds national interopérateurs).

L'obtention de ce financement permet l'accès au réseau national des maisons de services au public, animé par la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce réseau est matérialisé par une plate-forme collaborative et par l'accès à des ressources et formations communes



3. L'organisation des élections

En mars, juin et septembre se sont tenues les élections présidentielle, législative et sénatoriales qui ont permis d'élire 12 députés et 6 sénateurs dans le département.

223 agents de la préfecture et des sous-préfectures et un budget de 2,139 millions d'euros ont été mobilisés pour organiser ces trois élections.

Par ailleurs, des élections municipales partielles se sont également déroulées dans les communes de Senlisse, Neauphlette, Saint Rémy les Chevreuse, et Orvilliers.

Enfin, concomitamment aux échéances politiques, le bureau des élections a organisé cinq scrutins non politiques (comité des finances locales, conseil national d'évaluation des normes, conférence territoriale de l'action publique, juges du tribunal de commerce, représentants des parents d'élèves au conseil des écoles primaires).

IV - LUTTER CONTRE LES FRAUDES ET ACCOMPAGNER LES REFORMES FISCALES

1. Mettre en œuvre le plan régional de lutte contre le travail illégal

Dans la perspective de la **Ryder Cup** en 2018, le travail effectué en collaboration avec la Fédération Française de Golf a été poursuivi. L'objectif est de **prévenir** les risques de travail dissimulé et de fraude à la Prestation de Service Internationale (PSI) lors du déroulement de l'événement.

Des **contrôles** ont ainsi été réalisés en 2017 lors de manifestations sportives telles que l'Open de France sur le Golf National de Saint-Quentin-en-Yvelines.

En matière de lutte contre la fraude aux prestations de services internationales (PSI), **300 contrôles** ont été effectués en 2017 et 12 demandes de mise en œuvre d'amendes administratives ont été faites.

Le secteur du bâtiment est celui qui a été le plus concerné par les contrôles menés et les infractions relevées.

D'autres contrôles concernant **les transports routiers** ont eu lieu conjointement avec les services de la gendarmerie et les contrôleurs des transports terrestres sur différents péages autoroutiers.

Enfin, un partenariat entre services de l'État a été construit en 2017, afin de mener des contrôles conjoints **d'entreprises** et de domiciliation.

A l'issue de ces contrôles, 91 procès-verbaux ont été dressés en 2017, et transmis au Parquet de Versailles dans le champ du travail illégal.

L'essentiel des **infractions** relevées (268) a concerné le travail dissimulé, et dans une moindre mesure l'emploi d'étrangers sans titre de travail (55 infractions).

L'État a également procédé cette année à **20 fermetures administratives**. Elles ont notamment visé 8 hôtels, cafés et restaurants, 4 épiceries et 2 commerces de vente de voitures.



2. Accompagner les collectivités locales et les professionnels pour la révision des valeurs locatives des locaux professionnels

Cette révision est effective depuis le 1^{er} janvier 2017. Les commissions communales et intercommunales ont été consultées mi-juin 2017 ; la Commission Départementale des Valeurs Locatives des Locaux Professionnels (CDVLLP) a arrêté la liste des parcelles affectées de nouveaux coefficients le 15 novembre 2017.

Les entreprises fournisseuses de biens ou de services au bénéfice d'une entité publique française – à 80 % des PME – doivent adresser leurs factures sous forme électronique, selon un échéancier défini au niveau national.

L'État accompagne tout particulièrement les collectivités locales **en les aidant à conduire des campagnes d'information et de sensibilisation** auprès de leurs fournisseurs, et assure une **assistance**, en lien avec l'Agence pour l'Informatique Financière de l'État (AIFE), pour la résolution des éventuelles difficultés.